

Arrêté du 30 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 2 août 2007 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Méditerranée

Exploitation économique et travail forcé en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	08/08/2015
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1517077A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030981038

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ; Vu l'accord sur l'Espace économique européen[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,Vu le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ;Vu l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), modifié notamment par la décision n° 7/94 du 21 mars 1994 du comité mixte de l'EEE ;Vu l'accord du 21 juin 1999 entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien ;Vu le code des transports, notamment sa sixième partie ;Vu le code de l'aviation civile, notamment son livre III ;Vu l'arrêté du 12 août 1997 modifié portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société Air Méditerranée ;Vu l'arrêté du 22 janvier 2007 relatif à l'autorisation d'exploitation des services aériens réguliers entre la France et les pays situés hors de l'Union européenne par des transporteurs aériens communautaires établis en France ;Vu l'arrêté du 2 août 2007 modifié relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Méditerranée ;Vu la demande présentée par la société Air Méditerranée,Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1517077A du 8 août 2015, « Arrêté du 30 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 2 août 2007 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Méditerranée ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030981038> (consulté le 31 août 2026).